

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-74
CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Réhabilitation de grange DUBOURG en nouvelle mairie – attribution du marché de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique.

Vu la délibération municipale n°076-11-2020 en date du 16 novembre 2020 autorisant le Maire à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour qu'il puisse acquérir le tènement DUBOURG pour le projet « cœur de village »,

Vu la délibération municipale n°077-11-2020 en date du 16 novembre 2020 portant sur l'adhésion et d'une convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE 26) pour le projet « cœur de village »,

Vu la délibération municipale n°005-02-2021 en date du 15 février 2021 portant sur le choix d'un géomètre pour le relevé topographique de l'ensemble du tènement DUBOURG,

Vu la délibération municipale n°2022-12-19-69 en date du 19 décembre 2022 demandant au CAUE de réaliser une étude sur la réhabilitation de la grange du tènement DUBOURG en nouvelle mairie,

Vu la délibération municipale n°2023-04-03-19 en date du 03 avril 2023 autorisant l'EPORA à vendre la parcelle F n°688a situé au 65 Grand'Rue au prix de 85 000.00 €,

Vu la délibération municipale n°2023-07-03-32 en date du 03 juillet 2023 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la grange Dubourg en mairie et ses abords à l'architecte KYPSELI,

Vu la délibération municipale n°2023-12-18-53 en date du 18 décembre 2023 portant sur l'avenant n°01 du marché de la grange DUBOURG – Architecte KYPSELI,

Vu la délibération municipale n°2024-02-12-03 en date du 12 février 2024 portant sur une demande de subvention au SDED pour la réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie,

Vu la délibération municipale n°2024-02-12-05 en date du 12 février 2024 portant sur l'acquisition du tènement DUBOURG à l'EPORA et des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département de la Drôme, de la région AURA,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 mai 2024, et fixant au 21 juin 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation de la grange Dubourg en nouvelle mairie,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres mise en place par la Commune de Réauville, réunie le 03 juillet 2024,

Il est rappelé que la réhabilitation de la grange en nouvelle mairie va pouvoir libérer le bâtiment actuel de la mairie pour dédier les locaux à l'école et ainsi améliorer les conditions d'hébergement et de travail des élèves et du personnel.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **De valider** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la grange en nouvelle mairie, pour un total de 904 387,39 € H.T. :
 - **Lot n°01** « fondations spéciales », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 61 936.38 € HT.
 - **Lot n°02** « terrassements-gros œuvre-VRD », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 229 359.80 € H.T.
 - **Lot n°03** « enduits », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 97 701.39 € H.T.
 - **Lot n°04** « charpente bois-couverture-murs en paille », attribué à **SMG26** (allée des entrepreneurs 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 83 423.00 € H.T.
 - **Lot n°05** « menuiseries extérieures et intérieures bois », attribué à **BOISSIER SAS** (505 chemin de Valaurie 26230 RÉAUVILLE), pour un montant de 124 907.73 € H.T.
 - **Lot n°06** « plâtrerie-peinture », attribué à **BOQUET PEINTURE** (11 allée des Dolomites 26700 PIERRELATE) et **ISOPLAQUE** (166 impasse de la robe 26130 ST PAUL TROIX CHÂTEAUX), pour un montant de 35 285.02 € H.T.
 - **Lot n°07** « carrelage-faïence », attribué à **YAMAN MT CERAMICS** (10 rue Vaucanson 07200 AUBENAS), pour un montant de 20 416.60 € HT.
 - **Lot n°08** « serrurerie », attribué à **ARNOUX** (1190 chemin des Echaravelles 26700 LA GARDE ADHEMAR), pour un montant de 22 621.45 € H.T.
 - **Lot n°09** « élévateur », attribué à **FGS ACCESS** (6 rue Paul Bourret 26600 TAIN L'HERMITAGE), pour un montant de 20 190.00 € HT.
 - **Lot n°10** « plomberie sanitaire-chauffage-ventilation », attribué à **SAS APOOLPI** (64 chemin de l'Ubac 26400 PIEGROS LA CLASTRE), pour un montant de 79 000.00 € H.T.
 - **Lot n°11** « électricité », attribué à **GT ELEC 26** (1 allée de la cimenterie Vicat 26400 AOUSTE SUR SYE), pour un montant de 50 546.02 € H.T.
 - **Lot n°12** « aménagements extérieurs », attribué à **PEREZ PAYSAGES** (6 allée des roseaux 26700 PIERRELATTE), pour un montant de 79 000.00 € H.T.
- **D'autoriser** monsieur le Maire, à signer les marchés correspondants avec les entreprises ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

VOTE :

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024